

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01908

Numéro SIREN : 880 201 108

Nom ou dénomination : WAT

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002254

**WAT**

**Société par actions simplifiée au capital de 485 945 euros**

**Siège social : 7 Rue des Bleuets, 42490 FRAISSES**

**880 201 108 RCS SAINT ETIENNE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 03 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le trois janvier,  
A 10 heures,

Les associés de la société WAT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 7 Rue des Bleuets 42490 FRAISSES, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur William TOMASZEWSKI, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 485 945 actions sur les 485 945 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission de la Directrice Générale,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

WT

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la Démission de Madame Angélique TOMASZEWSKI, Directrice Générale à compter de ce jour. En effet, cette dernière va bénéficier d'un contrat de travail au sein de la société WAT.

(Annexe - Lettre de démission)

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de ne pas la remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### CLÔTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président  
William TOMASZEWSKI



**Madame Angélique TOMASZEWSKI**  
7 rue des Bleuts, 42490 FRAISSES  
42490 FRAISSES

**WAT**  
7 rue des Bleuets  
42490 FRAISSES

A FRAISSES, le 03.01.2022

Messieurs,

Je vous fais part de ma démission de mes fonctions de Directrice Générale de la société WAT, Société par actions simplifiée au capital de 485 945 euros, ayant son siège social 7 rue des Bleuets, 42490 FRAISSES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 880 201 108 RCS SAINT ETIENNE à compter du 03.01.2022, sans indemnités, ni dédommagements d'aucune sorte.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

**Madame Angélique TOMASZEWSKI**

